

N°13-041122-27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 7
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Éric DOURNON et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Elvina SAVIOUX à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Mariane MICHEL

Objet : Approbation de la convention de mise à disposition d'un local situé Gare du téléphérique – 38114 VAUJANY au Bureau des Guides de l'Alpe d'Huez

L'Association Bureau des Guides de l'Alpe d'Huez sollicite la mise à disposition d'un local situé dans la gare du téléphérique afin de lui permettre de développer son activité sur la Commune.

Les conditions de cette mise à disposition sont décrites dans un projet de convention joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve la convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local situé Gare du téléphérique au Bureau des Guides de l'Alpe d'Huez pour la saison d'hiver 2022 / 2023.
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de la convention à intervenir.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Yves GENEVOIS

